Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1981)

**Heft:** 613

**Artikel:** Par déciles de revenus nets : rentiers 1976 : revenus nets, impôts et

revenus après impôts

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1012304

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

donc, pour coller le plus près possible à la réalité helvétique, estimer les revenus après impôts. Cela devait amener à corriger les premiers portraits de notre pays obtenus, il faut le rappeler, sur la base du revenu «net» (défini dans l'étude originale comme «le revenu brut, diminué des cotisations AVS, des frais de production, des intérêts des prêts et des amortissements»). S'approcher encore davantage de la réalité, ce serait tenir compte de l'évasion fiscale, tâche délicate, sinon impossible à mener à bien!

Comme d'habitude, fixons la méthode utilisée. Les données recueillies pour la recherche Schweizer (sur mandat du Fonds national de la recherche scientifique) provenaient de différents cantons, de différentes communes. Difficulté d'interprétation: les déductions fiscales et les taux d'imposition ne sont pas partout les mêmes, loin de là. Les calculs ne pouvaient donc déboucher que sur des estimations et voici de quelle façon les résultats ont été obtenus; montants de base: les revenus et la fortune indiqués sur la déclaration; puis calcul des impôts à partir des barèmes du canton de Vaud et de la commune de Lausanne ainsi que de l'impôt de défense nationale; de plus, par souci de simplification, le taux retenu par classe de contribuables est la movenne du taux pour contribuables seuls et contribuables mariés. Nul doute: les impôts et les revenus après impôts ainsi obtenus sont approximatifs tout en donnant un bon reflet de la réalité.

Quelques points de repère qui permettront de préciser l'image des disparités entre rentiers en 1976.

C'est ainsi que, en tout, les montants des impôts sont de 75 francs pour la moyenne du premier «décile» (tranche de 1/10 des personnes pour lesquelles des renseignements ont été collectés); de 1150 francs pour le cinquième «décile»; de 2470 francs pour le septième; de 6160 francs pour le neuvième et de près de 31 000 francs pour le dixième. C'est respectivement, et par rapport au revenu net, un taux d'imposition de 1%, 5,9%, 9,2%, 14,4% et 30,8% du revenu net. De ce fait, le rapport entre le premier et le dernier déciles, de 1 à 12 avec le revenu net, passe de 1 à 8½ avec le revenu après impôts.

A titre indicatif et en simplifiant, le «rentier moyen du dixième décile» dispose d'un revenu après impôts de près de 5800 francs par mois, soit 70% du revenu annuel du «rentièr moyen du premier décile».

L'impôt est un correcteur évident. Il ne change cependant pas l'image des disparités patentes des situations économiques des rentiers.

